

■ **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la société Raoul Pellanda SA en liquidation**, à Sierre, fondation (FOSC no 98 du 24. 05. 2002, p. 14, publ. 482510). Par décision du 11.12.2003, l'autorité de surveillance a prononcé la radiation de la fondation au sens des articles 88 et 89 CCS. Son nom est radié d'office en application de l'article 104 ORC.  
Journal no 1806 du 17.12.2003  
(02044924 / CH-626.7.002.926-7)